

SYMEVAD

Note synthétique de présentation des budgets primitifs 2020

Cadre général de la note synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SYMEVAD, elle est disponible sur le site internet de notre syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs ont été votés le 02 juin 2020 par le comité syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 02 juin 2020 en comité syndical.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre syndicat. D'un côté les dépenses (section) de fonctionnement intégrant principalement la gestion des déchets de notre territoire, et de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur notamment dans la construction ou la modernisation des outils de traitement des déchets.

L'ensemble des données présentées sont en €HT.

Contexte global SYMEVAD

Le SYMEVAD, Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des déchets est un établissement public créé en 2007, qui a pour mission « le traitement des déchets » en intervenant sur le territoire de trois EPCI, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- La Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion

Dans le cadre de son activité « traitement des déchets », le SYMEVAD s'est vu attribuer deux compétences :

- Compétence obligatoire : Traitement des déchets (2007)
- Compétence à la carte : Gestion des « hauts de quai déchèterie » (2018)

Seul l'EPCI Douaisis Agglo a adhéré à la compétence à la carte en date du 01/04/2018. Dès lors, les missions du SYMEVAD, se déclinent ainsi :

- La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant **l'exploitation** des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.
- L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le **développement** et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.
 - La réduction des déchets à la source par la **prévention**.

Afin d'optimiser sa gestion dans le but de mener à bien son activité, le SYMEVAD, s'est doté de plusieurs installations de traitement modernes et performantes :

- Un centre de tri des déchets d'emballages ménagers (CT),
- Une unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME) des ordures ménagères résiduelles.
- Un centre de compostage des végétaux (CVO)
- Une ressourcerie (RESS)
- Des déchèteries (compétence à la carte)

I – <u>Budget primitif énergie renouvelable 2020</u>

Ce budget annexe (spic) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

Section de fonctionnement BP 2020

		DEPENSES					RECETTES		
chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT		chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT	
011	6064	Excédents cumulés BP 2019	128 104,06 €		002	OO2 Résultat de fonctionnement reporté 2019			
011	61551	Maintenance et nettoyage panneaux CT	7 100,00 €		75	150 000,00 €			
011	6288	Droit au réseau ERDF CT	3 200,00 €	75 7588 Revente Biométhane 2020 90					
65	65888	Arrondis de TVA	2,00€		042	777	Quote-part de subvention	36 898,38 €	
66	66111	Intérêts emprunts	168 078,00 €						
66	66112	ICNE	2 351,90 €						
67	672	Reversement au budget principal	330 000,00 €						
042	6811	Amortissement	587 835,55 €						
		Total	1 226 671,51 €				Total	1 226 671,51 €	

Structure de la section fonctionnement par types d'énergies (hors résultat reporté)

		DEPENSE	ES DE FONCTION	INEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% BP TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% BP TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%
011	- €	0%	10 300,00 €	100%	10 300,00 €	1%	75	900 000,00 €	86%	150 000,00 €	14%	1 050 000,00 €	97%
65	2,00€	100%	- €	0%	2,00€	0%	042	- €		36 898,38 €	100%	36 898,38 €	3%
66	131 031,00 €	77%	39 398,90 €	23%	170 429,90 €	16%							
67	295 413,00 €	90%	34 587,00 €	10%	330 000,00 €	30%							
042	484 000,00 €	82%	103 835,55 €	18%	587 835,55 €	54%							
TOTAL	910 446,00 €	83%	188 121,45 €	17%	1 098 567,45 €	100%	TOTAL	900 000,00 €	83%	186 898,38 €	17%	1 086 898,38 €	100%

La structure de la section de fonctionnement en dépense est principalement composée de frais d'amortissements comptables et de frais financiers (69 %). Est également intégré en 2020, un reversement prévisionnel de 330 K€ au budget principal.

S'agissant des recettes de cette même section, elle se compose quasi exclusivement de revente d'électricité et de biométhane (chapitre 75).

Section d'investissement BP 2020

		DEPENSES			RECETTES					
chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT		chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT		
16	1641	Remboursement emprunt	435 855,00 €		001		Résultat d'investissement reporté 2019	331 383,85 €		
21	2188	Travaux panneaux photovoltaïques CT	20 000,00 €		O40 28157 Amortissement TVME process			460 000,00 €		
21	2157	Process TVME	426 466,02 €		040	28138	Amortissement TVME bâtiment	24 000,00 €		
040	13911	Amortissement subvention	36 898,38 €		040	28181	Amortissement panneaux photovolt	100 449,55 €		
					040	28188	Amortissement onduleurs	3 386,00 €		
	Total 919 219,40 €						Total	919 219,40 €		

Structure de la section d'investissement par types d'énergies (hors résultat reporté)

		DEPEN	SES D'INVESTISS	EMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% BP TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% BP TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%
16	375 000,00 €	86%	60 855,00 €	14%	435 855,00 €	47%	040	484 000,00 €	82%	103 835,55 €	18%	587 835,55 €	100%
21	426 466,02 €	96%	20 000,00 €	4%	446 466,02 €	49%							
040		0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	4%							
TOTAL	801 466,02 €	87%	117 753,38 €	13%	919 219,40 €	100%	TOTAL	484 000,00 €	82%	103 835,55 €	18%	587 835,55 €	100%

La structure de la section d'investissement en dépense est principalement composée de remboursement en capital de notre dette (47 %), mais également des travaux d'amélioration de notre process TVME (49%) (chapitre 21).

En recette d'investissement, la structure est exclusivement constituée des amortissements comptables.

Etat de la dette BP énergie renouvelable 2020

PRETEUR ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	TAUX	ENCOURS DEBUT 2020	1	NNUITE 202	ENCOURS FIN 2020		
PRETEUR ET N. EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUKEE	TAUX	ENCOURS DEBUT 2020	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	ENCOURS FIN 2020	
CENTRE DE TRI / PANNEAUX									
CREDIT FONCIER 1015 704 P		20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Rbst trim / k constant	730 263 €	60 855 €	37 047 €	97 902 €	669 408 €	
			TVME PROCESS						
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim /K constant	5 625 000 €	375 000 €	131 031 €	506 031 €	5 250 000 €	
8 750 000 €			TOTAL	6 355 263 €	435 855 €	168 078 €	603 933 €	5 919 408 €	

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques au centre de tri). L'encours de la dette au 01/01/2020 s'élève à 6,35 M€. Cet encours sera de 5,92 M€ fin 2020.

Les principaux faits marquants du BP énergie renouvelable 2020

Les principaux faits marquants du BP énergie renouvelable 2020 sont :

- Inscription d'une dépense en investissement pour l'amélioration de notre process
 TVME
- Stabilisation des recettes de revente d'électricité par rapport au CA 2019;
- Augmentation des recettes de biométhane par rapport au CA 2019 : + 7 %;
- Augmentation du reversement au budget principal par rapport au CA 2019 : + 30 K€

(Pour rappel CA2019 – reversement de 300 k€)

II - Budget primitif principal 2020

Section de fonctionnement BP 2020 vison globale par chapitres

DE	PENSES	R	ECETTES
CHAPITRES	BP 2020	CHAPITRES	BP 2020
011	28 260 304,27 €	013	14 500,00 €
012	1 502 108,00 €	70	37 500,00 €
65	98 231,00 €	74	20 089 386,18 €
66	1 022 469,32 €	75	2 169 997,85 €
67	20 338,37 €	77	3 310 812,20 €
O23		042	833 550,17 €
O42	4 500 899,38 €		
SS TOTAL	35 404 350,34 €	SS TOTAL	26 455 746,40 €
O11-6067	970 510,80 €	002	9 919 114,74 €
TOTAL	36 374 861,14 €		36 374 861,14 €

Un budget primitif 2020 équilibré en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 36.37 M€.

Ce budget s'équilibre avec une consommation de notre excédent de fonctionnement antérieur constatée après affectation des résultats 2019 (9.9M€-002) à hauteur de 8.95 M€. Le solde de cet excédent (970 K€) est inscrit en réserve au chapitre 011, article 6067.

Structures des principaux articles par chapitres en dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	ARTICLES	BP 2020	% CHAPITRE	% BP 2020
011 - Charges à caractère général		28 260 304,27 €	100,0%	79,8%
	611 - Contrats d'exploitation	26 775 033,00 €	94,7%	75,6%
	63512 - Taxes foncières	617 000,00 €	2,2%	
	6XXX-Autres articles	868 271,27 €	3,1%	
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 502 108,00 €		4,2%
042 - Opérations d'ordre entre sections	6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 500 899,38 €		12,7%
65 - Autres charges de gestion courante		98 231,00 €		0,3%
	653X-Indemnités élus	49 500,00 €		
	6574 - Subventions aux associations	48 731,00 €		
66 - Charges financières		1 022 469,32 €		2,9%
67 - Charges exceptionnelles		20 338,37 €		0,1%
	TOTAL	35 404 350,34 €		100,0%

Les dépenses liées aux contrats de prestations de services (article 611) représentent 75.6 % des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD. Il s'agit de contrats pluriannuels :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries,
- De traitement des déchets sur des unités externes,
- ...

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les postes « **amortissements** » (12.7%) et « **charges financières** » (2.9%). Il s'agit des frais financiers et des amortissements comptables liés à la construction des « nouveaux » outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et autres biens (composteurs, ...).

Les charges de personnels et frais assimilés représentent, quant à eux, 4.2%.

Structures des principaux articles par chapitres en recettes de fonctionnement

CHAPITRES	ARTICLES	BP 2020	% CHAPITRE	% BP 2020
013 - Atténuations de charges		14 500,00 €		0,1%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées	833 550,17 €		3,2%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		37 500,00 €		0,1%
74 - Dotations, subventions et participations		20 089 386,18 €	100,0%	75,9%
	74758 - Autres groupements	15 150 255,54 €	75,4%	57,3%
	7478 - Autres organismes	4 939 130,64 €	24,6%	18,7%
75 - Autres produits de gestion courante		2 169 997,85 €	100,0%	8,2%
	7561 - Régies dotées de la seule autonomie financière	330 000,00 €	15,2%	
	7588 - Autres produits divers de gestion courante	1 839 997,85 €	84,8%	7,0%
77 - Produits exceptionnels		3 310 812,20 €		12,5%
	7711 - Dédits et pénalités perçus	3 309 740,20 €		
	7788 - Produits exceptionnels divers	1 072,00 €		
	TOTAL	26 455 746,40 €		100,0%

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

• Les contributions (article 74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : 57.3%

EPCI	COMPETENCES	MONTANT					
CAHC	OBLIGATOIRE	5 075 917,92 €					
DOUAISIS AGGLO	OBLIGATOIRE	7 020 495,60 €					
OSARTIS MARQUION	OBLIGATOIRE	2 035 175,03 €					
DOUAISIS AGGLO	DOUAISIS AGGLO A LA CARTE						
TOTAL	15 150 255,54 €						

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes.

• Les soutiens des Eco-organismes (article 7478) Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ...: 18.7%

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme

Exemple : une tonne d'emballage plastique triée au centre de tri du SYMEVDAD et valorisée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/t par Citeo.

Produit exceptionnel: 12.5%

Il s'agit principalement du 3eme tiers et solde de l'indemnité transactionnelle du TVME.

• Les recettes de revente de matériaux (article 7558) : 7 %

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferreux et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction de mercuriales liées à l'évolution des cours mondiaux. Donc les recettes sont susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés bénéficient de prix plancher.

• Amortissement des subventions (<u>chapitre 042</u>) : 3.2%

Section de fonctionnement : Evolution par chapitres BP 2020/CA 2019

	DEPENSE	S DE FONCTIONNE	MENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES	BP 2020	CA 2019	VARIATION BP/CA	%	CHAPITRES	BP 2020	CA 2019	VARIATION CA/BP	%	
011	28 260 304,27 €	16 838 655,54 €	11 421 648,73 €	68%	013	14 500,00 €	14 951,51 €	- 451,51€	-3%	
012	1 502 108,00 €	1 406 001,49 €	96 106,51 €	7%	70	37 500,00 €	51 475,00 €	- 13 975,00€	-27%	
65	98 231,00 €	95 305,09 €	2 925,91 €	3%	74	20 089 386,18 €	19 587 163,97 €	502 222,21 €	3%	
66	1 022 469,32 €	978 732,80 €	43 736,52 €	4%	75	2 169 997,85 €	2 609 777,62 €	- 439 779,77 €	-17%	
67	20 338,37 €	1 644,82 €	18 693,55 €	1137%	77	3 310 812,20 €	3 423 706,17 €	- 112 893,97 €	-3%	
042	4 500 899,38 €	4 345 210,91 €	155 688,47 €	4%	042	833 550,17 €	733 550,16 €	100 000,01 €	14%	
TOTAL	35 404 350,34 €	23 665 550,65 €	11 738 799,69 €	50%	TOTAL	26 455 746,40 €	26 420 624,43 €	1 564 610,46 €	6%	

Le tableau ci-dessus retrace les évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitres entre le budget primitif 2020 et le compte administratif 2019.

Section de fonctionnement : Evolution par services BP 2020/CA 2019

		DEPENSES			RECETTES			COUT NET (R-D)	
SECTEUR	BP 2020	CA 2019	% VARIATION	BP 2020	CA 2019	% VARIATION	NET BP 2020	NET CA 2019	% NET VARIATION
Traitement des OMR	21 351 875,83 €	11 821 066,32 €	80,63%	4 132 661,61 €	4 083 915,61 €	1,19%	- 17 219 214,22 €	- 7737150,71€	123%
Collecte selective	4 360 403,93 €	4 091 212,72 €	6,58%	6 885 363,04 €	7 988 490,82 €	-13,81%	2 524 959,11 €	3 897 278,10 €	-35%
Traitement des déchets verts	1 757 762,22 €	1 644 424,11 €	6,89%	27 200,00 €	16 229,49 €	67,60%	- 1730562,22€	- 1628194,62€	6%
Haut de quai mutualisé	95 951,47 €	77 604,75 €	23,64%	600,00€	556,15€	7,88%	- 95 351,47 €	- 77 048,60 €	24%
Déchets en déchetteries	4 261 623,40 €	2 550 497,21 €	67,09%	140 400,00 €	209 749,08 €	-33,06%	- 4121223,40€	- 2340748,13€	76%
Traitement des encombrants	946 479,63 €	1 131 270,51 €	-16,33%	48 994,21 €	48 994,20 €	0,00%	- 897 485,42 €	- 1 082 276,31 €	-17%
Service général	1 000 329,69 €	890 521,69 €	12,33%	23 372,00 €	34 929,75 €	-33,09%	- 976 957,69 €	- 855 591,94 €	14%
Service prévention	355 041,59 €	308 967,70 €	14,91%	3 500,00 €	183 030,20 €	-98,09%	- 351 541,59 €	- 125 937,50 €	179%
Service communication	107 934,80 €	85 733,92 €	25,90%	400,00€	3 550,36 €	-88,73%	- 107 534,80 €	- 82 183,56 €	-24%
Sous total hors compétence à la carte	34 237 402,56 €	22 601 298,93 €	51,48%	11 262 490,86 €	12 569 445,66 €	-10,40%	- 22 974 911,70 €	- 10 031 853,27 €	129,02%
Compétence à la carte Hors contributions	1 166 947,78 €	1 064 251,72 €	9,65%	43 000,00 €	62 121,92 €	-30,78%	- 1123947,78€	- 1 002 129,80 €	12,16%
Sous total global hors contributions	35 404 350,34 €	23 665 550,65 €	49,60%	11 305 490,86 €	12 631 567,58 €	-10,50%	- 24 098 859,48 €	- 11 033 983,07 €	118,41%
Contributions obligatoires	- €	- €	0%	14 131 588,54 €	12 770 389,92 €	10,66%	14 131 588,54 €	12 770 389,92 €	10,66%
Contribution à la carte-HDQ Douaisis AGGLO				1 018 667,00 €	1 018 666,93 €	0,00%	1 018 667,00 €	1 018 666,93 €	0,00%
Sous total hors utilsation excédent de fonctionnement	35 404 350,34 €	23 665 550,65 €	50%	26 455 746,40 €	26 420 624,43 €	0%	- 8 948 603,94 €	X	X
Utlisation excédent de fonctionnement CA 2019				8 948 603,94 €			8 948 603,94 €		
TOTAL BP 2020 hors excédent reporté	35 404 350,34 €	X	X	35 404 350,34 €	X	X	- €	X	X

Le tableau ci-dessus retrace les évolutions par services, des dépenses et recettes de fonctionnement entre le budget primitif 2020 et le compte administratif 2019.

Les principaux faits marquants de l'évolution de la section de fonctionnement par services

Traitement des OMR : +123 %

L'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles est liée à quatre facteurs externes défavorables ayant entrainé un impact financier dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation de l'unité TVME

Ces quatre facteurs défavorables sont :

• Le premier facteur est la raréfaction des filières de valorisation des CSR notamment au niveau des cimenteries. Ce phénomène est lié au fait d'un déséquilibre lié à l'explosion de la production de CSR, notamment de CSR de déchets industriels banals à plus fort pourvoir calorifique que le CSR d'ordures ménagères. Cette explosion de la production entraine une offre très large pour les unités de valorisation telle que les cimenteries ce qui leur permet de choisir les produits les mieux adaptés à leurs installations (en particulier les CSR à haut pouvoir calorifique) ou les contrats de fourniture les plus rémunérateur car pour rappel les CSR sont une recette pour les cimentiers et non une charge.

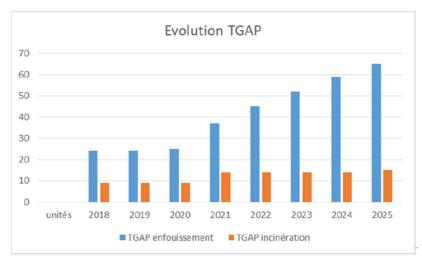
Ce phénomène de raréfaction des filières de valorisation des CSR est accentué par le fait qu'il n'existe qu'une seule chaufferie CSR en France, la seule voix de valorisation est donc la cimenterie alors même que le marché des cimentiers est en contracture avec pour conséquence de nombreuse restructuration et des fermetures de site.

Outre l'impact financier direct qu'entraine cette situation sur le coût de valorisation des CSR, il est constaté un autre impact indirect tout aussi pénalisant financièrement. En effet, la réduction de la filière de valorisation des CSR entraine l'impossibilité de valoriser le tonnage produit qui devient alors un refus devant être mis à l'enfouissement (ISDND : Installation de traitement de déchets non dangereux).

- Le second facteur défavorable est lié à la pression réglementaire, de plus en plus forte, sur les solutions d'enfouissement des déchets (loi transition énergétique pour une croissance verte). Cette situation conduit les exploitants de centre de stockage à augmenter leur coût de traitement à la tonne (constat d'une augmentation de plus de 23% entre les anciens marchés 2019 et les nouveaux marchés 2020.
- Enfin, le troisième facteur défavorable est lié à l'augmentation de la fiscalité environnementale et notamment la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) dont l'impact financier sera, au cours des 5 prochaine années, substantiel au niveau des centres d'enfouissement techniques voir graphique ci-dessous

	unités	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2018/2025
TGAP enfouissement	€HT/t	24	24	25	37	45	52	59	65	171%

Evolution du coût unitaire de la TGAP enfouissement au cours des 5 prochaines années.



Evolution de la TGAP sur l'enfouissement et l'incinération au cours des 5 prochaines années

Mise en décharge	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
cout exploitation	58,4	72,0	73,1	74,2	75,3	76,4	77,6
TGAP	24,0	25,0	37,0	45,0	52,0	59,0	65,0
TOTAL €HT/t	82,4	97,0	110,1	119,2	127,3	135,4	142,6

Evolution prévisionnelle des couts de mise en enfouissement au cours des 5 prochaines années (avec intégration de l'évolution de la TGAP)

L'incidence globale de ces éléments défavorable sur la part traitement des ordures ménagères du budget est synthétisée dans le tableau ci-après :

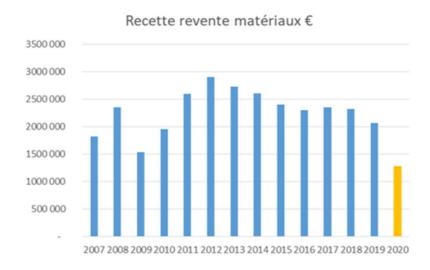
	BP2019	BP2020	Différentiel		
Contrat d'exploitation du TVME	7,3 M€	12,2 M€			
Traitement des refus	Compris dans le 3,5 M€ marché TIRU		0.5.467 (1.100%)		
Externalisation des OMR	0,4M € (base 6000 tonnes)	1,5 M€ (base 16000 tonnes)	9,5 M€ (soit 123%)		
MONTANT TOTAL	7,7 M€	17,2 M€			

Collecte sélective : - 35 %

Ce service dégage chaque année un excédent. Une tonne de collecte sélective traitée génère approximativement pour le SYMEVAD une marge nette de 122 €.

La baisse de 35 % constatée entre le budget primitif 2020 et le compte administratif 2019 = -1,3 M€ peut être expliquée par deux causes :

- Une partie de cette baisse est liée à un soutien CITEO de 2017 perçu en 2019 d'un montant de 660 K€ représentant 17% de la baisse
- La seconde cause est la chute des cours de revente des matériaux. La baisse est de 18 % soit 711 K €- voir tableau ci-après.



• Traitement des déchets en déchèteries : + 76 %

L'augmentation du coût de traitement des déchets en déchèteries n'est pas liée à une augmentation des tonnages traités mais à un report des coûts de traitement des encombrants.

Dans le cadre du contrat d'exploitation du TVME (DALKIA Wastenergy) de 2015 à fin 2019, le traitement des encombrants¹ était incorporé au contrat global du TVME. Ce contrat faisait

¹ 20 000 T/an sur les 22 500 t/an gérés au niveau du SYMEVAD



apparaître un prix unitaire de traitement de ces déchets relativement bas (70 €HT/T). Suite au constat réalisé au cours de l'année 2016 de l'impossibilité technique pour le TVME de gérer ce type de déchets, il a été acté de les extraire du futur contrat d'exploitation du TVME.

Le nouveau marché d'exploitation du TVME attribué à la société SUEZ RV Nord Est, depuis le 1^{er} janvier 2020 n'intègre plus le traitement des 20 000 tonnes d'encombrants.

Un nouveau marché a été passé assurant le traitement des encombrants sur un site extérieur au SYMEVAD en considérant l'intégralité du tonnage géré. Ce nouveau marché de traitement des encombrants présente un coût de traitement nettement supérieur à 105 €HT/T contre 77 €HT/T dans le marché précédent.

Service prévention : +179 %

Une augmentation de ce service de plus 225 K€. Cette variation est essentiellement liée à l'encaissement du solde de la subvention de la région pour le programme TZDZG sur l'exercice 2019 à hauteur de 180 K€. A ce jour, pas de nouveau soutien pour le nouveau programme de prévention.

En résumé, une augmentation nette du budget primitif de + 118 % par rapport au compte administratif 2019 (hors contributions des agglomérations). Soit en valeur absolue une augmentation de plus 13 M€.

• Les contributions de nos agglomérations membres : + 10.66 %

Les contributions de nos agglomérations membres augmentent de plus 1.36 M€ par rapport à aux contributions 2019. Cet effort demandé est dû à l'évolution des coûts. Ce montant a fait l'objet d'une concertation avec les EPCI membres, selon les ressources financières propres à chaque Collectivité.

Section de fonctionnement : Equilibre du budget primitif 2020 et résultat prévisionnel

Le budget primitif 2020, fait apparaître un besoin de financement de 8.95 M€ après inscriptions des contributions de nos agglomérations membres.

Pour équilibrer cette section, une consommation de nos excédents de fonctionnement 2019 à hauteur de 8.95 M€ a été retenue. Pour rappel, l'excédent de fonctionnement reporté 2019 s'élève à 9.9 M€. (cf page 5)

Après cette utilisation, l'excédent de fonctionnement prévisionnel s'élève à 970 K€.

Section d'investissement : BP 2020 vison globale par chapitres

DEPENSES				RECETTES					
CHAPITRE	RAR 2019	BP 2020	TOTAL BP 2020	% BP 2020	CHAPITRE	RAR 2019	BP 2020	TOTAL BP 2020	% BP 2020
040 - Opérations d'ordre		833 550,17 €	833 550,17 €	10%	001 - Excédent d'investissement reporté	- €	2 034 305,99 €	2 034 305,99 €	24%
041 - Opérations patrimoniales	- €	9 680,52 €	9 680,52 €	0%	040 - Opérations d'ordre	- €	4 500 899,38 €	4 500 899,38 €	53%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	2 854 351,00 €	2 854 351,00 €	34%	041 - Opérations patrimoniales	- €	9 680,52 €	9 680,52 €	0%
20 - Immobilisations incorporelles	84 645,00 €	122 593,00 €	207 238,00 €	2%	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	317 143,82 €	317 143,82 €	4%
21 - Immobilisations corporelles	1 664 776,71 €	2 389 310,01 €	4 054 086,72 €	48%	13 - Subventions d'investissement	- €	1 553 376,70 €	1 553 376,70 €	18%
23 - Immobilisations en cours		456 500,00 €	456 500,00 €	5%					
TOTAL	1 749 421,71 €	6 665 984,70 €	8 415 406,41 €	100%	TOTAL	- €	8 415 406,41 €	8 415 406,41 €	100%

Dépenses d'investissement BP 2020 : Structures par chapitres et services

• Les restes à réaliser 2020 : 1.75 M€

Ci-dessous un tableau récapitulatif des reports 2019 sur le BP 2020.

UNITES OU SERVICES	DEF	TOTAL DAD 2040		
UNITES OU SERVICES	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	TOTAL RAR 2019	
GENERAL	- €	50 624,39 €	50 624,39 €	
HAUT DE QUAI CAD	11 750,00 €	12 655,16 €	24 405,16 €	
HAUT DE QUAI MUTU	21 900,00 €	- €	21 900,00 €	
TVME	. •	1 289 409,00 €	1 289 409,00 €	
CENTRE DE TRI	35 995,00 €	- €	35 995,00 €	
COMMUNICATION	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	
RESS CAHC	- €	6 895,00 €	6 895,00 €	
CVO	- €	305 193,16 €	305 193,16 €	
TOTAL	84 645,00 €	1 664 776,71 €	1 749 421,71 €	

L'essentiel des reports 2019 provient de l'unité TVME pour 1.30 M€. Ceci concerne en majorité le rachat des pièces détachées de l'ancien marché de conception réalisation attribué à la société TITU (devenue DALKIA Wastenergy). Ce report concerne également une inscription de 300 K€ pour l'unité de compostage des végétaux de Vitry en Artois qui correspond au solde du marché de travaux.

Le chapitre 040 : 10 %

Concerne l'amortissement des subventions d'équipement versées.

• Le chapitre 16:34%

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos outils existants.

UNITES	MONTANT	%
TVME	1 924 815,00 €	67%
CENTRE DE TRI	400 000,00 €	14%
RESS CAHC	31 536,00 €	1%
CVO	498 000,00 €	17%
TOTAL	2 854 351,00 €	100%

Dans le budget primitif 2020, aucun nouvel emprunt n'est mobilisé. Les investissements budgétés sont totalement financés.

• Le chapitre 20, 21, et 23 (restes à réaliser 2019 inclus) : 55%

Tous ces chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements (chapitre 20), de l'acquisition de biens meubles et immeubles (chapitre 21), ainsi que des travaux de construction en cours (chapitre 23). Ci-après un tableau synthétique des investissements par chapitre et service.

SERVICE	NATURE	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL		
GENERAL	Matériels informatiques		25 000,00 €		75 624,39 €		
GENERAL	Serveurs informatiques		50 624,39 €		75 624,59 €		
PREVENTION	Matériels de compostage		66 006,00 €		66 006,00 €		
COMMUNICATION	Refonte site internet + marché vidéo	12 240,00 €			12 240,00 €		
	AMO + études extension consignes tri plastique	65 995,00 €					
CENTRE DE TRI	Caissons compacteurs		12 000,00 €		112 995,00 €		
	Travaux divers centre de tri		35 000,00 €				
	MOE STEP + étude chaufferie	95 000,00 €					
	Rachat de pièces détachée DALKIA		1 100 000,00 €				
TVME	Solde marché de construction		194 793,32 €		1 846 293,32 €		
	Amélioration bâtiment			230 000,00 €			
	Amélioration Process			226 500,00 €			
	Divers ressourcerie CAD	2 253,00 €					
RESSOURCERIE	Réparatios diverses ressourcerie CAHC		43 000,00 €		57 948,00 €		
	Achats d'équipements et installations ressourcerie CAHC		12 695,00 €				
	Etudes débouchés bois énergie	20 000,00 €					
010	Fin de marché de contruction CVO		74 107,16 €		220 200 55 6		
cvo	Particpation travaux réseaux		237 916,00 €		339 398,55 €		
	Equipements divers		7 375,39 €				
HDQ MUTU	Divers conteneurs à déchets (verre, huile, D3E)		88 300,00 €		88 300,00 €		
DIVERS	Excédent d'investissement compétence obligatoire pour équilibre section		1 616 709,86 €		1 616 709,86 €		
HDQ CAD	AMO construction déchéteries CAD	11 750,00 €			502 309,60 €		
	Matériels informatiques		5 000,00 €				
	Signalétques déchetreies CAD		20 155,16 €				
	Divers équipements		37 500,00 €				
	Travaux divers de mise en conformité		66 600,00 €				
	Excédent d'investissement part HDQ CAD pour équilibre section		361 304,44 €				
	TOTAL	207 238,00 €	4 054 086,72 €	456 500,00 €	4 717 824,72 €		

Recettes d'investissement BP 2020 : Structures des principaux chapitres par services

• Le chapitre 001 : 24 %

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2019, repris dans le vote du budget primitif 2020.

• Le chapitre 040 : 53 %

Cette inscription concerne l'amortissement comptable de notre actif.

UNITES	MONTANT	%		
TVME	2 509 130,68 €	58%		
CENTRE DE TRI	1 082 326,56 €	25%		
RESS CAHC	151 596,00 €	4%		
CVO	503 134,00 €	12%		
AUTRES	69 546,36 €	2%		
TOTAL	4 315 733,60 €	100%		

• Le chapitre 10 : 4 %

Concerne l'affectation de résultat en investissement 2019 sur le budget primitif 2020 (article 1068).

• Le chapitre 13:18%

Il s'agit des subventions d'équipements versées dans le cadre de l'exercice 2020

Etat de la dette CA 2019 / Budget principal

L'encours de dette au 01/01/2020 s'élève à 43.3 M€ et 40.44 M€ à fin 2020. Dans le cadre du vote du budget primitif 2020, aucun nouvel emprunt mobilisé.

Synthèse des emprunts 2020 : Budget principal

ETABLISSEMENT ET N° EMPRUNT	Montant intitial	DUREE	TAUX	Encours debut 2020	Annuité 2020			Encours fin 2020
CIAGLISSEMENT CI N EMPRONT	monium iniliidi	DOREE	IAUX		Capital	Intérêt	Annuité	Encours IIII 2020
		CENTRE DE COMPOST	AGE VITRY EN ARTOIS					
Banque Postale	2 250 000 €	25 ans	Taux fixe 1,78 %	2 047 500 €	90 000 €	35 845 €	125 845 €	1 957 500 €
N° M0N515804EUR	2 200 000 0	01/10/2017 au 01/07/2042	Rbst trim /K constant	2 047 000 0	70 000 0	00 040 €	120 040 0	1 707 000 0
CREDIT AGRICOLE	3 250 000 €	25 ans	Taux fixe 1,68 %	2 957 500 €	130 000 €	48 867 €	178 867 €	2 827 500 €
Nº10000500058	0 200 000 0	10/102017 au 10/07/2042	Rbst trim /K constant		100 000 €			
Caisse Francaise de financement Locale (Céssion Banque Postale)	2 100 000 €	10 ans	Taux fixe 0,99 %	1 837 500 €	210 000 €	17 412 €	227 412 €	1 627 500 €
N°MON523777EUR		01/12/2018 au 01/09/2028	Rbst trim /K constant	100,000	2.000			7 02 000
Caisse Francaise de financement Locale (Céssion Banque Postale)	1 700 000 €	25 ans	Taux fixe 1,78 %	1 615 000 €	68 000 €	28 293 €	96 293 €	1 547 000 €
N°MON523779EUR		01/12/2018 au 01/09/2043	Rbst trim /K constant	10100000	00 000 0	101/00	701700	1 347 000 €
TOTAL EMPRUNT	9 300 000 €			8 457 500 €	498 000 €	130 416 €	628 416 €	7 959 500 €
		RESSO	JRCERIE					
Emprunt transféré	700 000 €	20 ans	Taux fixe 3.99%	256 765 €	31 536 €	10 245 €	41 781 €	225 229 €
N° 99142247255 / Crédit agricole		01/12/07 au 01/12/2026	TOOK TING 5,7770					
		CENTR	E DE TRI					
Emprunt Tirage n° 1 - Société générale	1 500 000 €	20 ans	Taux fixe 4,0612 %	750 000 €	75 000 €	29 376 €	104 376 €	(75,000.6
Dossier nº 18107/001		22/03/2009 au 22/12/2029	Remb k et Int trimestriel / K constant				104 3/0 €	675 000 €
Emprunt Tirage n° 2 - Société générale	6 500 000 €	20 ans	Taux fixe 3,26 %	3 493 750 €	325 000 €	109 960 €	434 960 €	3 168 750 €
Dossier nº 18107/001/004	6 300 000 €	30/08/2010 au 30/07/2030	Remb k trim / int mensuel / K constant	3 473 730 €	323 000 €	109 900 €	434 900 €	3 100 /30 €
TOTAL EMPRUNT	8 000 000 €			4 243 750 €	400 000 €	139 336 €	539 336 €	3 843 750
		TV	ME					
Emprunt Caisse d'épargne	3 000 000 €	15 ans	Taux fixe 4,37 %	1 888 174 €	194 361 €	78 651 €	273 012 €	1 (02 012)
Dossier nº 8300013	300000€	25/02/2013 au 25/02/2028	Mensuel	1 000 1/4 €	174 301 €	/0 001 €	2/3012€	1 693 813 €
Emprunt CDC	23 000 000 €	22 ans	Taux variable / Ilvret A + 1 %	10.005.454.6	1 045 455 €	360 000 €	1 405 455 €	17 249 999 €
N° 531071	23 000 000 €	01/09/2015 au 01/06/2037	trimestriel / K constant	18 295 454 €	1 040 400 €	360 000 €	1 400 400 €	
SOCIETE GENERALE	5 000 000 €	20 ans	Taux fixe 2,298 %	2752 202 5	250 000 €	87 611 €	337 611 €	
Nº 6771438	500000€	31/10/2015 au 31/10/2034	Rbst annuel / K constant	3 750 000 €	250 000 €	0/ 611 €	33/ 611€	3 500 000 4
CAISSE D'EPARGNE		20 ans	Taux fixe 2,37 %		375 000 €	129 980 €	504 980 €	5 250 000 €
BEI / N° 20140247	7 500 000 €	31/03/2015 au 31/12/2034	Rbst trim /K constant	5 625 000 €				
Banque Postale		15 ans	Taux fixe 1,28 %	12222.77	46 667 €			548 333 €
N° M0N515803EUR	700 000 €	01/10/2017 au 01/07/2032	Rbst trim /K constant	595 000 €		7 392 €	54 059 €	
Caisse Française de financement Locale (Céssion Banque Postale)	*** *** *	15 ans	Taux fixe 1,37 %	100.000	14 444 7	* *** (18.001	173 334 €
Nº M0N523778EUR/0522628/001	200 000 €	01/09/2019 au 01/09/2033	Annuel /K constant	186 667 €	13 333 €	2 557 €	15 891 €	
TOTAL EMPRUNT	39 400 000 €			30 340 295 €	1 924 815 €	666 191 €	2 591 007 €	28 415 480
TOTAL EMPRUNT	57 400 000 €			43 298 310 €	2 854 351 €	946 189 €	3 800 540 €	40 443 959